

TOTAL SOLAR
Tour CBX - CS 60117
1 Passerelle des reflets
92913 LA DEFENSE CEDEX

Mairie de Moussoulens
5 rue des Ecoles
1170 MOUSSOULENS

Référence du dossier : n° PC 011 259 18 D004 ;
Objet : Réponse à la modification du délai d'instruction de la demande de permis de construire de centrale photovoltaïque au sol situé Route Impériale, à Moussoulens ;
Copie : Madame Dominique COSTE, Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Aude.

Pièces jointes :

- Modification du délai d'instruction du permis de construire datée du 16 mai 2018 ;
- Extrait du KBIS de la société TOTAL SOLAR ;
- Délibération du Conseil Municipal, séance du 25 juin 2018 ;
- Dossier spécifique relatif aux mesures d'évitement, de réduction et de compensation ;
- Etude d'impact environnementale mise à jour ;
- Dossier spécifique relatif aux inventaires écologiques complémentaires réalisé par le bureau d'études ECOTONE.

La Tour de Salvagny, le 8 août 2018,

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de l'examen de la demande de permis de construire du projet de centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Moussoulens (11170), dossier n° PC 011 259 18 D004, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Aude a saisi la société TOTAL SOLAR pour insuffisance du dossier.

Vous trouverez, ci-après, les éléments mentionnés par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Aude, et pour chacun d'eux, la réponse du pétitionnaire :

- Numéro de SIRET de la société TOTAL SOLAR

Le numéro de SIRET indiqué dans le formulaire de CERFA est erroné. Un extrait du KBIS de la société TOTAL SOLAR est annexé à la présente.

- Unité foncière du projet

En date du 25 juin 2018, le Conseil Municipal s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Gérard VALLIER, Premier Maire Adjoint, dans la salle du Conseil Municipal.

La modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme relative à la modification du zonage d'une parcelle privée cadastrée A 873 a été adoptée. Cette parcelle a été classée en zone « Nph », zone naturelle en vue du souhait d'y implanter une centrale photovoltaïque. De ce fait, le projet de centrale photovoltaïque au sol est compatible avec le Plan Local d'Urbanisme de la commune.

La délibération du Conseil Municipal du 25 juin 2018 est annexée à la présente.

- Document spécifique relatif aux éléments mentionnés à l'article L. 122-1-1 du code de l'environnement

Un dossier spécifique relatif aux mesures d'évitement, de réduction et de compensation mises en place dans le cadre du projet de centrale photovoltaïque au sol a été produit.

Le dossier spécifique relatif aux mesures est annexé à la présente.

- Volet naturel de l'étude d'impact environnementale

Après examen de l'étude d'impact environnementale, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Aude souligne un manquement dans l'analyse du milieu naturel et des zonages environnementaux.

En effet, il est indiqué dans l'étude d'impact que le projet n'est concerné par aucun zonage environnemental réglementaire ou inventaire. Or, ce site est situé dans l'emprise de deux plans nationaux d'action (PNA Faucon crécerellette et PNA Lézard ocellé) et d'un site d'inventaire ENS « Plaine de Moussoulens ».

L'étude d'impact environnementale, annexée à la présente, a été mise à jour (Cf. « Plans Nationaux d'Action » page 69, « Espaces Naturels Sensibles du département de l'Aude » page 69 et carte « Localisation des Espaces Naturels Sensibles et des zonages d'action des PNA autour du projet » page 70).

- Analyse du milieu naturel – Habitat – Flore

Une seule journée d'inventaire, en date du 25 octobre 2017, a permis la réalisation de l'étude d'impact environnementale pour le projet de centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Moussoulens.

Néanmoins, des inventaires faune et flore ont été contractualisés par TOTAL SOLAR dans le but de renforcer le dossier et pour aboutir à la jour données de l'étude d'impact environnementale. Ces inventaires naturalistes sont réalisés par le bureau d'études ECOTONE, spécialiste des domaines de la gestion de la faune, des espaces naturels, ruraux, en voie d'urbanisation, ou à vocation touristique.

Dossier spécifique relatif aux inventaires écologiques complémentaires, annexé à la présente, intégrant l'ensemble des inventaires effectués jusqu'à présent sur le site d'étude, a été rédigé par le bureau d'études ECOTONE.

- Evaluation des Incidences Natura 2000

L'étude d'impact environnementale, annexée à la présente, a été mise à jour et complétée par une évaluation des incidences Natura 2000, conforme à l'article R. 414-19-3° du code de l'environnement (Cf. « Evaluation des incidences Natura 2000 » pages 137-146).

- Enjeux forestiers

Les dispositions de l'Arrêté Préfectoral n°2014-0143-0006 relatif au débroussaillage réglementaire en lieu avec la prévention des incendies d'espaces naturels combustibles du 3 juin 2014 seront prises en compte dans le projet de centrale photovoltaïque au sol.

Dans son avis du 18 juin 2018, le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Aude confirme que le projet est conforme sur ce point.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

LE GUENNEC Mathieu
Technical Development Manager
TOTAL SOLAR, GRP/REN, UPP France
06.46.89.00.21, mathieu.le-guennecc@total.com

